Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260327-D2026_03_23-DE

DEPARTEMENT
DES
COTES D'ARMOR

COMMUNE DE
PLERNEUF

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLERNEUF**

Nombre de membres
du Conseil municipal
en exercice est de : 15

Nombre de votants : 15

Suffrages exprimés :
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
23 mars 2026

Date d'affichage
23 mars 2026

N° de la délibération **:**
2026/03/23

Objet de la délibération **:**
Mise aux normes des buts du terrain de football

Séance du 27 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, afin de l'organiser dans le respect des règles sanitaires – notamment de distanciation (*article 6 de la loi N° 2020-1379 du 14 novembre 2020),* sous la présidence de Monsieur Philippe LE MEHAUTE, Maire.

Présents : Mrs. LE MEHAUTE, CHASSAGNE, CLERMONT, LE CASTREC, LEMAITRE, BARBIER, LE BELLEGO, OLLIVIER,
Mmes. QUILGARS LABARRE, LE GALLOU, JAFFRAIN, BOLLORÉ, VANCAPPEL, DUPAS, DESNOS,

Absents (excusés) : /

Secrétaire de séance : Mme LE GALLOU

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à la suite d'un contrôle de notre terrain de football, la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives a décidé, compte tenu de non-conformités majeures (buts non conformes, système de relevage des filets non confirme, bancs de touche non conformes) et de non-conformité mineure (hauteur des buts non conforme) a pris les décisions suivantes.

Dans l'attente de la levée de ces non-conformités, la C.R.T.I.S. suspend le classement en niveau T6 PN de cette installation.
Ceci a pour conséquence qu'aucune compétition ne peut y être programmée.

Il présente au Conseil les devis obtenus pour la mise aux normes du terrain de football :
1/ SPORT NATURE de Beignon (56) : fourniture de deux buts de football A8 rabattables pour la somme de 3 169,61 € H.T.

2/ TERIDEAL SPARFEL de Ploudaniel (29) : dépose, fourniture et pose de deux buts de football pour la somme de 5 325,27 € H.T.

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260327-D2026_03_23-DE

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260327-D2026_03_23-DE

3/ SPORT ET DEVELOPPEMENT URBAIN de Guidel (56) :
Dépose, fourniture et pose de deux buts de football pour la somme de 5 829,00 € H.T.

Le Maire précise qu'il est possible de solliciter la Fédération Française de Football pour une subvention dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur. La F.F.F. souhaite accompagner la mise en place de projets d'équipements visant à améliorer l'accueil, la sécurité et les conditions de pratique de ses licenciés. Le projet rentre dans le cadre de la sécurisation (projet N°4 – but fixe de foot à 11) et est subventionnable à hauteur de 50%, le coût total HT du projet étant plafonné à 10 000 €.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

- **ACCEPTE** le devis de la société TERIDEAL SPARFEL BRETAGNE pour la somme de 5 325,27 € H.T ;

- **AUTORISE** monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Fédération Française de Football dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur pour la mise aux normes des buts du terrain de football de Plerneuf ;

- **DIT** que le montant des travaux sera inscrit au budget primitif communal 2026 ;

- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Le secrétaire de séance
Valérie LE GALLOU

Le Maire,
Philippe LE MEHAUTE.

MAIRIE DE PLERNEUF (CÔTES D'ARMOR)

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 022-212201883-20260327-D2026_03_23-DE